

Cahier des charges techniques 2020 des manifestations

Organisées par les associations perrosiennes

Intitulé de la manifestation :

Nom de l'association :

Date de la manifestation :

Nom et prénom du Président :

Merci de prendre connaissance des informations relatives à l'utilisation du cahier des charges et aux documents impliquant le bon déroulement de votre manifestation.

En fonction de la nature de votre manifestation, merci de déposer votre cahier des charges au service concerné :

Service Culture, Vie Associative et Communication

12 rue des 7 îles

22700 Perros-Guirec

02 96 49 02 45

associations@perros-guirec.com

Service Jeunesse, Vie Scolaire et Sport

12 rue des 7 îles

22700 Perros-Guirec

02 96 49 02 62

sports@perros-guirec.com

Cahier des charges techniques des manifestations

Organisées par les associations perrosiennes

Informations

- **Le cahier des charges**

Le cahier des charges est un document formalisant vos besoins techniques et matériels, il est le lien indispensable entre l'association et les services de la mairie.

Le dépôt du cahier des charges auprès des services de la mairie n'a pas valeur d'acceptation. L'association doit se rapprocher du service concerné pour connaître la validation des besoins.

- Le cahier des charges est à déposer **3 MOIS** avant la manifestation.
- Toute demande de matériels doit être accompagnée d'un **PLAN PRECIS** des installations.
- L'association a dans l'obligation de fournir une **ATTESTATION D'ASSURANCE** et un chèque de **CAUTION DE 155€** pour tout prêt de matériel.

- **Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire**

L'association peut solliciter une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire (buvette) à l'accueil de la mairie. Cette autorisation relève de la compétence du Maire de la commune où est situé le débit de boissons. Il est impératif de compléter l'imprimé et de le retourner en mairie au plus tard 15 jours avant la manifestation.

- **Vente au déballage**

Dans le cadre d'un vide-greniers ou vide-dressing organisé par une association, celle-ci doit compléter le CERFA (n°13939*01) et le retourner auprès du service Culture, Vie Associative et Communication.

- **Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)**

Vigilance ! En fonction de l'envergure de votre manifestation, l'association doit remplir un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS), obligatoire dès 1 500 pers. et recommandé pour toute autre manifestation.

Retrouvez tous ces documents sur le site internet de la ville :

<http://ville.perros-guirec.com/mes-loisirs/vie-associative/organiser-une-manifestation.html>

Cahier des charges techniques des manifestations

Organisées par les associations perrosiennes

Coordonnées de la personne de l'association à contacter pour le dépôt du matériel :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Informations sur la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date de début de la manifestation :

Date de fin de la manifestation :

Horaire exactes d'ouverture au public :

Date souhaitée pour la livraison du matériel :

Date souhaitée pour le retour du matériel :

➔ Toute demande d'occupation du domaine public est soumise à un Arrêté Municipal.

Nombre de personnes attendu pour la manifestation (pour déclaration Préfecture / sécurité) :

Moins de 500

Entre 500 et 1 000

Entre 1 000 et 5 000

Entre 5 000 et 10 000

Plus de 10 000

L'association s'engage à restituer le matériel dans l'état de livraison et à respecter le plan de montage/démontage et haubanage fourni lors de la livraison : Oui

J'autorise le service Culture et Vie Associative ou le service Jeunesse Vie Scolaire et Sport à détruire le chèque de caution à l'issue de la/ des manifestation(s) :

Oui

Non

Cahier des charges techniques des manifestations

Organisées par les associations perrosiennes

Podium :

	Quantité
Podium mobile + Régie son Surface 6*8m (48m2) + surface 3*3m	...
Podium classique modulable Surface minimum 1.20 * 1.20m Préciser vos besoins en m2	...

Structures abritées :

	Quantité
Tente de réception Surface 5 x 12 m - 4 personnes sont nécessaires pour le montage et le démontage Interdiction de cuisiner à l'intérieur de ces structures	...
Tente de réception Surface 5 x 8 m - 3 personnes sont nécessaires pour le montage et le démontage Interdiction de cuisiner à l'intérieur de ces structures	...
Tente de réception Surface 5 x 4 m - 2 personnes sont nécessaires pour le montage et le démontage Interdiction de cuisiner à l'intérieur de ces structures	...
Stand (cuisson) Surface 3 x 3 m - 3 personnes sont nécessaires pour le montage et le démontage Possibilité de jumeler les stands et de cuisiner à l'intérieur de ces structures.	...

Mobilier :

	Quantité
Tables 3,60 x 0,70 m	...
Tables de restauration 2,20 x 0,70 m	...
Tables de cuisson (indispensable pour poser les éléments de cuisson) 2,20 x 0,70 m	...
Chaises	...
Bancs 2,20 x 0,25 m	...

Cahier des charges techniques des manifestations

Organisées par les associations perrosiennes

Mobilier (suite) :

	Quantité
Urnes	...
Grilles d'exposition (Non livrées – Grilles à utiliser en intérieur)	...

Barrières :

	Quantité
Barrières à barreaux (type barrière de sécurité)	...
Barrières grillagées	...
Panneaux métalliques (type affichage électoral)	...

Electricité :

Personne de l'association référente concernant l'installation électricité

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Puissance totale en KW, nécessaire à la manifestation :

Appareils à alimenter :

	Quantité	Monophasé	Triphasé
Galetière
Friteuse
Autres (à préciser) :

Cahier des charges techniques des manifestations

Organisées par les associations perrosiennes

Eclairage (pour les structures empruntées à la mairie) :

- Précisez le stand et/ou la tente à éclairer (le reporter sur votre plan) :

- Précisez le nombre de points électriques (notez sur le plan les blocs électriques à l'intérieur des tentes) :

Maintien de l'éclairage public (besoin selon la durée de la manifestation) :

Oui Non

Si oui, jusqu'à quelle heure ?

IMPORTANT

Le cumul des puissances de vos appareils ne doit pas être supérieur à la puissance totale disponible sur le site choisi.

Eau

- Branchement d'eau au réseau :

Oui Non

- Nombre de mètres Linéaires (ML) estimé (nécessaire pour le branchement) :

Demande spécifique voirie :

(Précisez vos besoins : nids de poule à boucher, gravier ...)

Cahier des charges techniques des manifestations

Organisées par les associations perrosiennes

Demande spécifique espaces verts :

(Précisez vos besoins : traçage de terrains, tontes, mise en place de butts, entretien divers...)

Demande spécifique nettoyage :

(Préciser vos besoins) :

Containers à ordures :

La commande du matériel pour la collecte des déchets doit être faite directement par l'association auprès de la Lannion-Trégor Communauté au minimum 1 semaine avant la date de la manifestation :

02.96.05.55.55

Info-usagers@lannion-tregor.com

Informations complémentaires :
